

AFFOUAGE 2017 – 2018

L'affouage 2017-2018 fera l'objet de 3 rôles : parcelles 27 (taillis et modernes) et 34 (modernes) ; parcelle 30 (branchages chêne) ; parcelle 10 (branchages chêne / hêtre) ;

Au total, il ne sera délivré qu'un maximum de 30 st (estimés) par affouagiste.

Peuvent prétendre à l'affouage les habitants à titre principal de la commune depuis au moins le 1^{er} mai 2017 et être chef de famille.

INSCRIPTIONS :

Tout candidat à l'affouage devra prendre connaissance en Mairie du règlement d'affouage et de ses annexes,

signer un engagement en s'inscrivant à 1 ou plusieurs rôles d'affouage :

- au plus tard le 10 novembre pour les parcelles 27 - 34
- au plus tard le 15 décembre pour les parcelles 10 et 30.

.....

1^{er} rôle :

Parcelle 27 (Couvent), taillis et modernes et parcelle 34 (Rouchons), modernes, à exploiter avant le 30/09/2018

2^{ème} rôle :

Parcelle 10 (Troussant) : branchages (chêne) à exploiter avant le 30/09/2019

3^{ème} rôle :

Parcelle 30 (Rouchons) : branchages (chêne/hêtre/divers) à exploiter avant le 30/09/2019

